

Arrondissement de Dubkerque
Commune de LES MOËRES - 59404
Tableau des Obligations Diverses

N° 01/009

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du patrimoine naturel			
ENS	Espaces Naturels Sensibles	Lac des Moères	Conseil Général
Natura 2000	SIC-Site d'intérêt communautaire 2005 (natura 2000 : ZPS+ZSC à terme)	Dunes Flandriennes décalcifiées de Ghyvelde	Dreal
ZNIEFF de Type 1	Zone Naturelle d'Intérêt Naturelle Écologique Faunistique et Floristique	Canal des Chats, Canal du Ringsloot et mares de chasse de Gyvekde Polders du Stinkaert et des petites moères	Dreal
ZNIEFF de Type II	Zone Naturelle d'Intérêt Naturelle Écologique Faunistique et Floristique	Les Moères et la partie Est de la Plaine Maritime Flamande	Dreal
I.2 Ressources en eau			
SAGE	Territoire de SAGE	Delta de l'Aa	Ddtm
ZDHS DAGE	Zone à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
LB	LOI BARNIER Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	A 16- Autoroute (protection 100m)	Conseil Général Dir
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
II.1 Risques Naturels Mouvements de terrains			
ARGILE	Aléas retrait gonflement Argile	Aléa moyen	Brgm
SEISME	Aléa sismique communal	Faible	Brgm
III.1 Bruit			
VB	VOIES BRUYANTES Protection contre les bruits des transports terrestres	A 16 Ech. de la RD 9471	Ddtm
V.B. Participations financières (à compter du 01/03/2012)			
	TAXE D'AMENAGEMENT		Ddtm
	- Part Communale	3 D.C.M. du 17/11/2011	
	- Part Départementale	1,45 % D.C.G. du 28/11/2011	